



Parliamentarians for Global Action  
Parlamentarios para la Acción Global  
Action Mondiale des Parlementaires  
برلمانيون من أجل التحرك العالمي

# MISE À JOUR

AOÛT-MI-OCTOBRE

de la Campagne CPI

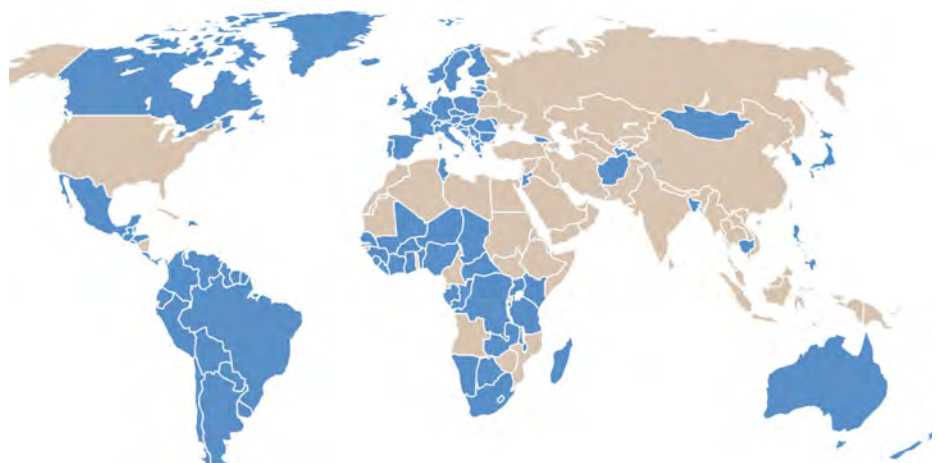
2016



## Une Cour universelle soutenue à travers le monde

La Campagne de PGA sur la CPI a d'ores et déjà joué un rôle crucial dans 77 des 124 ratifications du Statut de Rome qui garantissent une protection juridique à leurs territoires et populations contre les crimes les plus graves de droit international en acceptant de faire partie du système de la CPI.

Le réseau de parlementaires de PGA a par ailleurs contribué à la mise en œuvre du Statut de Rome dans 32 pays, contribuant ainsi au renforcement de ces systèmes juridiques nationaux. Découvrez les résultats obtenus ces deux derniers mois et participez à la Campagne de PGA sur la CPI!



139 ETATS SONT  
ACTUELLEMENT SIGNATAIRES  
DU STATUT DE ROME ET 124  
L'ONT RATIFIÉ

**M. ALAIN DESTEXHE,  
SÉNATEUR (BELGIQUE)**

“Je suis ravi que l’Assemblée ait adopté ma résolution, qui illustre le fait que les principes de la justice internationale sont étroitement liés aux valeurs fondamentales du Conseil de l’Europe - démocratie, Etat de droit et droits humains. Je crois que cette résolution servira d’inspiration aux États membres du Conseil de l’Europe, ses États observateurs, les États observateurs de l’Assemblée, à procéder à la ratification et la mise en œuvre des instruments législatifs pertinents.

La nécessité d’atteindre une ratification universelle du Statut de Rome ne peut pas être surestimée – il s’agit d’un élément essentiel de la lutte contre l’impunité pour les atrocités de masse et les crimes de guerre qui représentent les plus graves violations des droits de l’homme et du droit humanitaire.”

## **Les parlementaires saluent l’adoption de la résolution sur la coopération avec la Cour pénale internationale par l’Assemblée Parlementaire du Conseil de l’Europe**

Le 12 octobre 2016, l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe (PACE) a adopté une résolution, intitulée « Coopération avec la Cour pénale internationale : pour un engagement étendu et concret », qui réaffirme le plein soutien du Conseil de l’Europe à la Cour pénale internationale (CPI) et à la ratification universelle du Statut de Rome de la CPI et appelle au respect de l’intégrité et de la légitimité de la Cour.

L’Action mondiale des parlementaires (PGA) se félicite de cette importante contribution qui constitue un argument fort en faveur de la ratification et la mise en œuvre du Statut de Rome et des Amendements de Kampala par les Etats Membres du Conseil de l’Europe qui n’y ont pas encore procédé et participe ainsi à la lutte contre l’impunité pour les années à venir.

Pour en savoir plus: [www.pgaction.org/fr/news/pace-report.html](http://www.pgaction.org/fr/news/pace-report.html)

## **Les Membres de PGA partagent leurs profondes préoccupations suite au vote massif du Parlement burundais en faveur du retrait du Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

Le 12 octobre 2016, l’Assemblée nationale et le Sénat de la République du Burundi ont voté massivement en faveur de la dénonciation par le pays du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). Ceci fait suite à la décision prise lors du Conseil des Ministres du 6 octobre, ainsi que la décision de suspendre la coopération avec le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme. Ce dernier a publié récemment un rapport condamnant les graves violations des droits humains commises par les autorités burundaises.

La loi portant retrait de la CPI doit encore être promulguée par le Président Pierre Nkurunziza. En vertu de l’article 127 du Statut de Rome, le retrait ne prendra effet au plus tôt qu’un an après avoir été notifié au Secrétaire général des Nations Unies.

Pour en savoir plus:

[www.pgaction.org/fr/news/burundi-withdrawal-from-rome-statute.html](http://www.pgaction.org/fr/news/burundi-withdrawal-from-rome-statute.html)



**Le Burundi a voté massivement en faveur d’un retrait du pays du Statut de Rome.**

## Le Ministère des Affaires Etrangères de l'Argentine a introduit un projet de loi sur les Amendements de Kampala au Statut de Rome de la Cour pénale internationale



Une délégation de PGA a rencontré des représentants du Ministère de la justice et des droits humains.



A la suite de la réunion qui a eu lieu le 19 juillet dernier entre la députée Margarita Stolbizer, Présidente par intérim de PGA, et les représentants du Ministère de la Justice sur les Amendements de Kampala et les accords volontaires de coopération avec la CPI, le Ministère des Affaires étrangères a présenté un projet de loi ratifiant lesdits amendements au Parlement. Le projet a été approuvé le 27 septembre 2016 par la Chambre des députés et est actuellement examiné par le Sénat.

Pour en savoir plus:

[www.pgaction.org/fr/news/argentinian-mfa-introduces-kampala-amendments-bill.html](http://www.pgaction.org/fr/news/argentinian-mfa-introduces-kampala-amendments-bill.html)

## Les Pays-Bas et le Chili ratifient les Amendements de Kampala au Statut de Rome

Le 23 septembre 2016, S.E. Albert Koenders, Ministre des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, et S.E. Heraldo Muñoz, Ministre des Affaires étrangères de la République du Chili, ont déposé au nom de leurs pays respectifs les instruments de ratification des Amendements de Kampala au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), à l'Organisation des Nations Unies à New York.

Les Pays-Bas et le Chili sont devenus respectivement les 31ème et 32ème Etats à avoir ratifié les Amendements, par lesquels ils acceptent de lier leurs ressortissants et territoire à l'interdiction d'utiliser certaines armes dans les conflits armés de caractère non international, ainsi que la criminalisation des actes d'agression découlant des formes les plus graves de l'utilisation illégale de la force dans les relations internationales.

Pour en savoir plus: [www.pgaction.org/fr/news/kampala-amendments-chile-netherlands.html](http://www.pgaction.org/fr/news/kampala-amendments-chile-netherlands.html)

## Adoption d'une Résolution présentée par le Président du Groupe national de PGA au Chili appelant les membres du Parlement Andin à ratifier les Amendements de Kampala



Parlamentario Andino por Chile  
Tucapel Jiménez



Le 25 août 2016, le Parlement andin a décidé en session plénière d'exhorter ses membres à assurer le suivi de processus de ratification et de mise en œuvre des Amendements de Kampala au Statut de Rome dans leurs propres cadres juridiques. L'objectif est de s'assurer que l'interdiction et la criminalisation de l'agression fassent partie du droit international et national dans tous les pays d'Amérique latine et soient comprises comme un outil indispensable à la promotion et protection du droit fondamental de chaque être humain à la paix pour tous les individus et groupes vivant dans nos sociétés.

Cette proposition, introduite en session plénière par le député Tucapel Jiménez, Président du Groupe national de PGA au Chili, a également pour objectif de faire en sorte que tous les États parties au Statut de Rome contribuent politiquement et économiquement à la préservation du Fonds d'affectation spéciale pour la réinstallation des témoins ainsi que du Fonds au profit des victimes.

Pour en savoir plus (en espagnol):

<http://parlamentoandino.org/index.php/gestion/noticias-y-actualidad/424-el-parlamento-andino-invita-a-los-estados-a-ratificar-el-estatuto-de-roma-de-la-corte-penal-internacional-cpi>



## Des Législateurs de l'Amérique Latine réaffirment leur Engagement pour le Principe du 'Jamais Plus'

L'Action mondiale des parlementaires (PGA) a organisé les 28 et 29 septembre 2016 un séminaire parlementaire intitulé « Soutien à la Cour pénale internationale: dire non à l'impunité pour les crimes internationaux, Oui à réparation des victimes » en collaboration avec le Sénat de l'Uruguay et avec le soutien significatif du Groupe national dirigé par Dip. Berta Sanseverino. Le séminaire a réuni des législateurs d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, de la République Dominicaine, du Paraguay, d'Uruguay et du Venezuela.



Pendant deux jours d'intenses discussions, les experts du CICR et de PGA ont présenté les thèmes à aborder, dont la mise en œuvre des crimes et des principes généraux du droit énoncés dans le Statut de Rome, la nécessité de prévoir des mécanismes de coopération avec la CPI, ainsi que les Amendements de Kampala. Ces présentations ont introduit les panels parlementaires, volets principaux de l'activité, au cours desquels les législateurs des pays d'Amérique latine ont partagé leurs processus nationaux, y compris les progrès réalisés et les défis relatifs à la CPI restant à relever. Ils se sont également engagés à accomplir le Plan d'Action de Montevideo 2016.



Lire le Plan d'action (en anglais):

[www.pgaction.org/media/pdf/Action-Plan\\_Montevideo\\_2016.pdf](http://www.pgaction.org/media/pdf/Action-Plan_Montevideo_2016.pdf)

Pour en savoir plus: [www.pgaction.org/fr/news/never-again.html](http://www.pgaction.org/fr/news/never-again.html)

## Paraguay

En conséquence directe des Consultations sur la Mise en œuvre pleine et entière du Statut de Rome et la ratification des Amendements de Kampala qui ont eu lieu le 7 juillet 2016 et étaient co-organisées par la Chambre des députés du Paraguay, la sénatrice Emilia Patricia Alfaro, reconnaissant la nécessité d'une loi de mise en œuvre du Statut de Rome au Paraguay, a annoncé qu'elle présenterait une motion de préférence à la séance plénière du Sénat, afin que la loi de mise en œuvre reçoive un traitement rapide. La motion a été acceptée à l'unanimité et le projet de loi a été adopté en séance plénière à la fin du mois d'août 2016.

Subséquentement, le projet de loi a été approuvé par le Comité législatif de la Chambre des députés, présidé par le député Clemente Barrios, membre de PGA. Le projet de loi devrait être discuté en séance plénière à la fin du mois d'octobre 2016.



## République démocratique du Congo (RDC)

En septembre, une délégation du Groupe national du RDC a rencontré les représentants de la Cour constitutionnelle et de la présidence de la République, afin de discuter de la mise en œuvre du Statut de Rome dans le Code de justice militaire. Une loi modifiant ce dernier avait été adoptée simultanément aux autres réformes du droit pénal le 31 décembre 2015 mais elle n'avait pas été promulguée par le Président. La délégation de PGA a appris que cette loi, qui réforme la justice militaire en incriminant les crimes internationaux et en transposant les autres principes généraux énoncés par le Statut de Rome a été bloquée au niveau de la Cour constitutionnelle, et a donc demandé à tous les parties prenantes de veiller à ce que cette loi soit promulguée et entre en vigueur sans autre délai, finalisant ainsi la mise en œuvre du Statut de Rome en droit congolais.

### COOPÉRATION AVEC LA CPI

## Rencontre de membres de PGA au Paraguay avec le Ministre de la justice pour discuter des Accords volontaires de coopération avec la CPI



Le 13 octobre 2016, les députés Clemente Barrios et Juan Félix Bogado, membres de PGA, ont rencontré Me Ever Martínez, Ministre de la justice, afin de discuter des Accords volontaires de coopération avec la Cour pénale internationale (CPI).

En conséquence directe des consultations menées par PGA sur la mise en œuvre du Statut de Rome et le soutien à la Cour pénale internationale au Paraguay, Dip. Barrios et Juan Félix Bogado ont informé le Ministre de la justice non seulement de l'intérêt que porte la Chambre des députés au système du Statut de Rome, mais également des engagements pris par les membres de la PGA au Paraguay au sujet de la coopération avec la Cour.

Pour en savoir plus: [www.pgaction.org/fr/news/paraguay-cooperation-agreements.html](http://www.pgaction.org/fr/news/paraguay-cooperation-agreements.html)

## Argentine



Le 27 septembre 2016, le Ministre argentin de la justice, Germán Garavano, a tenu une réunion avec la Présidente de la CPI, la Juge Silvia Fernández, et la présidente par intérim de l'Action mondiale des parlementaires (PGA), Madame la députée Margarita Stolbizer, afin de discuter et définir les actions au soutien des enquêtes sur les crimes internationaux.

La discussion a porté en particulier sur la possibilité de signer des Accords volontaires de coopération avec la CPI ainsi que d'organiser un séminaire de sensibilisation des juges et procureurs fédéraux ainsi que des Parlementaires sur l'importance de la coopération avec la Cour.

Pour en savoir plus:

[www.pgaction.org/fr/news/investigations-of-transnational-crimes.html](http://www.pgaction.org/fr/news/investigations-of-transnational-crimes.html)

## **Publication par PGA d'un communiqué de presse sur les violences qui ont lieu en République démocratique du Congo**

Dans un communiqué de presse publié le 27 septembre 2016, PGA et ses membres ont exprimé leurs préoccupations au sujet des événements violents qui ont eu lieu en République démocratique du Congo (RDC) et en particulier à Kinshasa, où, selon les informations publiques disponibles, au moins 40 manifestants et 6 officiers de police ont été tués dans des affrontements.

Le siège des principaux partis d'opposition ont également été incendiés, et les membres du parti qui sont restés dans le bâtiment sont morts lors de l'attaque.

Pour en savoir plus: [www.pgaction.org/fr/news/violence-drc.html](http://www.pgaction.org/fr/news/violence-drc.html)

## **Rencontre avec des Parlementaires du Ghana**

Le 17 août 2016, le bureau de PGA à La Haye a reçu une délégation parlementaire du Ghana, composée du député Emmanuel Kwasi Bandua, président de la Commission aux Affaires étrangères et membre PGA, du député Isaac Osei, du député Joe Kwashie Gidisu, du député Samuel Atta Akyea, et de M. Richard Kwame Acheampong, greffier.

PGA a profité de cette occasion pour présenter ses activités à la délégation, dont ses trois programmes et campagnes, en mettant l'accent sur la Campagne sur la CPI. La réunion était principalement axée sur le statut du projet de loi sur la mise en œuvre du Statut de Rome de la CPI au Ghana.

## **Déclaration de PGA sur les menaces de mort émises contre des défenseurs des droits de l'Homme à La Haye**

PGA a exprimé sa profonde inquiétude et a condamné l'escalade des menaces de mort et des actes d'intimidation émis contre des défenseurs des droits de l'Homme basés à La Haye et travaillant sur des questions relatives à la Cour pénale internationale. Les menaces faites aux défenseurs des droits humains sont une menace à la liberté et la démocratie et doivent être fermement rejetées et traitées avec la plus grande urgence par les autorités nationales.

Dans son communiqué de presse, PGA a condamné les menaces à la vie et à la sécurité qu'une avocate des droits humains de l'organisation Al-Haq basée à La Haye a reçu sur son téléphone mobile personnel et à son adresse ainsi que ceux reçus par le biais du piratage d'un compte de courriel personnel de l'un des membres de l'organisation Amnesty International. Al-Haq est une ONG palestinienne qui est affiliée à la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH).

Lisez la déclaration:

[www.pgaction.org/fr/news/pga-statement-threats-against-hague-human-rights-defenders.html](http://www.pgaction.org/fr/news/pga-statement-threats-against-hague-human-rights-defenders.html)

## Développements et verdict dans l'affaire Al-Mahdi



Ahmad Al Faqi Al Mahdi

Le 27 septembre 2016, la Chambre de première instance VIII de la Cour pénale internationale (CPI) a rendu son jugement dans l'affaire Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi. La Chambre a déclaré à l'unanimité M. Al Mahdi coupable au-delà de tout doute raisonnable en tant que co-auteur du crime de guerre consistant à diriger intentionnellement des attaques contre des bâtiments religieux et historiques de Tombouctou, au Mali, en juin et juillet 2012. La Chambre a condamné M. Al Mahdi à une peine de neuf ans d'emprisonnement.

Il s'agit du premier procès international centré sur la destruction de monuments historiques et religieux, et la première affaire devant la CPI au cours de laquelle le défendeur fait un aveu culpabilité.

Lisez le communiqué de presse de PGA:

[www.pgaction.org/fr/news/mahdis-trial-by-icc-rule-of-law.html](http://www.pgaction.org/fr/news/mahdis-trial-by-icc-rule-of-law.html)

[La Chambre de première instance VIII de la CPI déclare Ahmad Al Mahdi coupable du crime de guerre consistant à attaquer des bâtiments à caractère religieux et historique à Tombouctou et le condamne à neuf ans d'emprisonnement \(communiqué de la CPI\)](#)

[Résumé du Jugement portant condamnation](#)

## La Chambre de première instance V(B) de la Cour pénale internationale réfère la non coopération du Gouvernement kényan à l'Assemblée des États parties au Statut de Rome

Le 19 septembre 2016, la Chambre de première instance V(B) de la CPI a rendu une décision par laquelle elle a conclu que la République du Kenya ne s'était pas acquittée de son obligation de coopérer avec la CPI et a référé ce manquement à l'Assemblée des États parties au Statut de Rome. Selon la Chambre, la non-coopération a empêché la Cour d'exercer ses fonctions et pouvoirs en vertu du Statut.

Pour en savoir plus: [www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=pr1238&ln=fr](http://www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=pr1238&ln=fr)



## **Publication par la Procureur de la CPI, Mme Fatou Bensouda, de la version détaillée du Document de politique générale relatif à la sélection et à la hiérarchisation des affaires**

Le 15 septembre 2016, Madame le procureur de la CPI, Fatou Bensouda, a publié un document de politique générale qui fournit les orientations quant à la manière dont le Bureau du Procureur exerce son pouvoir discrétionnaire dans la sélection et le classement des affaires par ordre de priorité.

Le Document de politique générale relatif à la sélection et à la hiérarchisation des affaires a été élaboré sur la base du cadre juridique et de la jurisprudence applicable à la Cour. Il se repose également sur l'expérience acquise par le Bureau du Procureur ces quatorze dernières années ainsi que sur la pratique d'autres cours et tribunaux nationaux et internationaux. En plus, le Document de politique générale a été enrichi par le processus des consultations vaste internes et externes.

Pour en savoir plus: [www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=pr1238&ln=fr](http://www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=pr1238&ln=fr)

Document de politique générale:

[www.icc-cpi.int/itemsDocuments/20160915\\_OTP-Policy\\_Case-Selection\\_Fra.pdf](http://www.icc-cpi.int/itemsDocuments/20160915_OTP-Policy_Case-Selection_Fra.pdf)

## **Déclaration du Procureur de la CPI, Fatou Bensouda, à propos de la conclusion des pourparlers de paix entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie - Armée du peuple**

Le Procureur de la CPI, Fatou Bensouda, a salué l'annonce, le 24 août 2016, de la conclusion des négociations de paix entre le gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie - Armée du peuple (FARC-EP) comme sans aucun doute un succès historique pour la Colombie et son peuple, dont les vies ont été profondément touchées par un conflit armé de 52 années.

Elle a souligné que cette occasion unique pour la paix marque le début d'un processus à long terme qui exigera un effort déterminé dans le cadre de sa mise en œuvre.

Pour en savoir plus: [www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=160901-otp-stat-colombia&ln=fr](http://www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=160901-otp-stat-colombia&ln=fr)

## **Entrée en vigueur de l'Accord entre le Royaume de Norvège et la Cour pénale internationale sur l'exécution des peines prononcées par la Cour le 6 août 2016**

L'Accord est disponible ici:

[www.icc-cpi.int/iccdocs/oj/Agreement\\_on\\_the\\_enforcement\\_of\\_sentences\\_with\\_NorwayFra.pdf](http://www.icc-cpi.int/iccdocs/oj/Agreement_on_the_enforcement_of_sentences_with_NorwayFra.pdf)

# Le Gouvernement gabonais a déferé sa situation à la CPI

Le 21 septembre 2016, le Bureau du Procureur a reçu un renvoi du gouvernement de la République gabonaise concernant la situation au Gabon depuis mai 2016, sans date de fin. Le Gouvernement de la République gabonaise demande au Procureur de la CPI « d'ouvrir sans délai une enquête ».

Le Bureau du Procureur procédera à un examen préliminaire afin d'établir si les critères d'ouverture d'une enquête sont réunis.

Pour en savoir plus: [www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=160929-otp-stat-gabon](http://www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=160929-otp-stat-gabon)



Parliamentarians for Global Action  
Parlamentarios para la Acción Global  
Action Mondiale des Parlementaires  
برلمانيون من أجل التحرك العالمي

